



www.movilidadeuropa.com

C/ eras del cabrero 12, puerta 6

28723 Pedrezuela, Madrid - España

Téléfonos: (0034) 608.185.073 (0034) 659.524.477

agencemobilite2007@yahoo.es

Retour dans votre pays

**Vous avez travaillé en France et souhaitez rentrer chez vous.
Voici quelques démarches à effectuer avant de partir :**

> Sécurité sociale

Vous avez des droits accumulés, et devrez présenter des certificats à l'administration de votre pays.

Afin de certifier la période de travail en France, pour votre cotisation d'assurance chômage, vous devez vous présenter à la Direction Départementale du Travail plus proche de votre lieu de travail en France, et solliciter l'imprimé E-301. Cet imprimé vous permettra d'ajouter la période de travail en France aux périodes de travail dans votre pays. Vous devrez présenter cet imprimé à votre service public d'emploi.

Vous avez, dans le même registre, des droits de retraite accumulés. Pour pouvoir les ajouter aux périodes de cotisation dans votre pays, vous devez aller à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) la plus proche de votre lieu de travail et solliciter le E-201. Vous devez conserver ce document.

> Impôts

Pour la déclaration des salaires perçus en France, voici les consignes :

Si vous avez travaillé en Station thermale (avec un contrat de Saisonnier), il est fort probable qu'il y ait eu une rétention à la source de vos impôts sur vos salaires, et que l'établissement vous délivre un Justificatif de retenue à la source.

Dans ce cas, au moment de retourner dans votre pays, vous devrez solliciter, en février de l'année suivante, l'imprimé 2042 C (www.impot.gouv.fr), et le remettre au

CENTRE DES IMPÔTS DES NON-RÉSIDENTS

10 Rue du centre

TSA 10010

93465 NOISY-LE-GRAND

TEL: 01 57 33 88 88

FAX: 01 44 76 18 01

MAIL: cinr@dresg.net

Si vous travaillez dans un hôpital, ou si vous décidez de rester en France après un emploi saisonnier, vous devrez faire votre déclaration annuelle, en tant que résident. Vous trouverez l'imprimé à la délégation des Impôt la plus proche de votre lieu de travail.